PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 18 juin 2026 à 19 h, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Erik Johnson, Micheline Groulx Stabile, Manon Robitaille, Eric Langlois et Marc-André Sauvageau

Julie Guindon, directrice générale
Jacques Robichaud, greffier

Absence: Margaret Lavallée

---

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu

2026-06-18.131 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la ville.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2026 et des séances extraordinaires du 1er juin et 16 juin 2026

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2026 et des séances extraordinaires du 1er juin et 16 juin 2026, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2026-06-18.132 D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2026 et des séances extraordinaires du 1er juin et du 16 juin 2026 tels que déposés.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Versements d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Véronique Daigneault, adjointe à la direction générale et au cabinet du maire, datées du 8 juin 2026;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2026-06-18.133 D'OCTROYER une contribution financière à l'organisme suivant :

Régie de police du Lac des Deux-Montagnes – Achat vélo – Programme de sensibilisation de la sécurité à vélo 450 $

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.2 Clinique médicale Deux-Montagnes – Demande de subvention

CONSIDÉRANT une demande de contribution financière reçue de la Clinique médicale de Deux-Montagnes afin de rénover les locaux qui l'abritent ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Julie Guindon, directrice générale et trésorière, datée du 28 mai 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Eric Langlois
Et unanimement résolu

2026-06-18.134 D'OCTROYER une contribution financière à la Clinique médicale Deux-Montagnes pour la rénovation de ses locaux, soit :

- une subvention équivalente à la taxe de mutation;
- une subvention correspondant à la valeur des taxes municipales, excluant la répartition locale (taxe de secteur liée à l'achat du stationnement), accordée à :
  - 100 % pour les cinq premières années ;
  - 75 % pour les cinq années suivantes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 01.211.11.100.

ADOPTÉE

2.3 Demande d'exemption municipale pour la certification en arboriculture

CONSIDÉRANT que depuis le 8 juin 2026, les travaux d'arboriculture sont assujettis à une obligation de qualification par l'obtention du Certificat en arboriculture - travaux au sol (ci-après « le certificat »), conformément à l'article 312.103 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)*;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur de cette obligation a été rendue publique le 2 février dernier ;

CONSIDÉRANT que l'obtention du certificat repose soit sur un parcours d'apprentissage, soit sur un seuil de reconnaissance des heures de travail effectuées au cours des cinq dernières années ;

CONSIDÉRANT que le parcours d'apprentissage de 1 000 heures exige l'accompagnement d'au moins une personne déjà certifiée afin d'assurer la conformité réglementaire ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre le seuil de 4 000 heures exigé sur cinq ans, une personne ne détenant pas de diplôme d'études professionnelles (DEP) en élagage devrait cumuler l'équivalent d'au moins 15 heures de travaux par semaine, ce qui est difficile à réaliser dans plusieurs municipalités où les tâches d'arboriculture représentent un volume limité. Le seuil est fixé à 2 000 heures pour une personne ayant un DEP en élagage ;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités pourraient être en situation de non-conformité et donc contraintes de recourir à la sous-traitance ou procéder à des embauches supplémentaires ;

CONSIDÉRANT que dans la majorité des municipalités, les travaux d'arboriculture ne constituent pas un poste à temps plein et s'ajoutent à un ensemble de tâches assumées par les employées et employés cols bleus ;

CONSIDÉRANT que le personnel municipal suit déjà les formations requises pour l'utilisation d'équipements spécialisés, notamment la déchiqueteuse et la scie mécanique ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle exigence ajoute au fardeau administratif des municipalités et qu'aucune analyse d'impact réglementaire spécifique au milieu municipal n'a été réalisée ;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois
Appuyé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu

2026-06-18.135 Que la Ville de Deux-Montagnes demande au ministre du Travail de modifier le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)* afin d'exempter les municipalités de l'obligation de certification pour les travaux d'arboriculture effectués à partir du sol ou à partir d'une échelle;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Emploi, monsieur Jean-François Simard, responsable du processus de certification.

ADOPTÉE

2.4 **Syndicat des copropriétaires du 100, rue des Manoirs - Remboursement de frais de location de la Salle Annette-Savoie**

CONSIDÉRANT la demande d'allégement du Syndicat des copropriétaires du 100, rue des Manoirs, pour la location à quatre reprises de la Salle Annette-Savoie ;

CONSIDÉRANT le sinistre survenu le 19 octobre 2024 au 100, rue des Manoirs ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Véronique Daigneault, adjointe à la direction générale et au cabinet du maire, datée du 8 juin 2026;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2026-06-18.136 DE REMBOURSER au Syndicat des copropriétaires du 100, rue des Manoirs, la somme de 400 $ pour les frais de location de la Salle Annette-Savoie.

ADOPTÉE

Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 3 juin 2026
- Comité de démolition du 11 mai 2026

4. Règlements municipaux

4.1 **Second projet de Règlement n°1779 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (Règl. n°1733) afin d'agrandir la zone H-332 – Adoption**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance tenue le 7 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT la tenue, le 18 juin 2026, d'une assemblée publique aux fins de consultation ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H-332;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu

2026-06-18.137 D'ADOPTER, sans changement, le second projet de Règlement n° 1779 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (Règl. n°1733) afin d'agrandir la zone H-332* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.2 **Adoption - Règlement n°1780 - Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n°1125.01)**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 7 mai 2026, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de prévoir que la circulation sur la rue Henri-Brabant est à sens unique ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Marc-André Sauvageau
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2026-06-18.138 D'ADOPTER le Règlement n°1780 intitulé *« Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règl. n°1125.01)* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.3 **Adoption – Règlement n°1781 - Règlement modifiant le Règlement concernant l'installation et l'entretien du service d'aqueduc et d'égout aux bâtisses (nº 885.95)**

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 16 juin 2026, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement aura notamment pour objet, à l'article 5, de remplacer le paragraphe C.1 concernant les normes des systèmes de rétention d'eau pluviale des nouvelles constructions, et d'ajouter les paragraphes C.2 et C.3 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Marc-André Sauvageau
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2026-06-18.139 D'ADOPTER le Règlement n°1781 intitulé *« Règlement modifiant le Règlement concernant l'installation et l'entretien du service d'aqueduc et d'égout aux bâtisses (nº 885.95)* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.4 **Adoption – Règlement n°1782 - Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1454)**

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 16 juin 2026, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement aura notamment pour objet de modifier les tarifs pour les demandes de documents, de clarifier les frais de fermeture et d'ouverture d'eau et les frais du terrain synthétique de la Polyvalente Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2026-06-18.140 D'ADOPTER le Règlement n°1782 intitulé *« Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1454)* », tel que déposé.

ADOPTÉE

5. **Greffe et affaires juridiques**

5.1 **Droit de préemption – Avis d'assujettissement – Lot 1 605 234**

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement nº 1777 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble ;

CONSIDÉRANT que le lot 1 605 234 fait l'objet d'un avis d'expropriation pour des fins municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assujettir le lot 1 605 234 au droit de préemption, pour une période de 10 ans ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Jacques Robichaud, Greffier et directeur des Affaires juridiques, datée du 12 juin 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Eric Langlois
Et unanimement résolu

2026-06-18.141 D'ASSUJETTIR le lot 1 605 234 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, au droit de préemption, pour une période de 10 ans.

ADOPTÉE

5.2 Exclusion du domaine public municipal – Lot 6 688 577 (anciennement partie de la 7e Avenue)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déclarer que le lot nº 6 688 577 ne fait plus partie du domaine public de la Ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu

2026-06-18.142 D'EXCLURE du domaine public de la municipalité et d'annuler la destination à titre de rue du lot 6 688 577 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

5.3 Vente d'immeuble à PHGL Constantin inc. – Lot 6 688 577 (anciennement partie de la 7e Avenue) – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Jacques Robichaud, Greffier et directeur des Affaires juridiques, datée du 15 juin 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Marc-André Sauvageau
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2026-06-18.143 DE VENDRE à PHGL Constantin inc. l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 688 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 55 643 $, plus taxes s'il y a lieu : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Mai 2026

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2026 et montrant un total de :

- Fonds général : 6 416 473,25 $
- Fonds de dépenses en immobilisations : 133 073,55 $

7. Ressources humaines

7.1 Dépôt de la liste des employés engagés par la directrice générale

Le greffier dépose la liste des employés engagés par la directrice générale suivant le Règlement de délégation nº 1580.

Services aux citoyens

8. Urbanisme et environnement

8.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;
IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2026-06-18.144 D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants :

Adresse des travaux		Description
A)	120, rue de Dieppe lot 1 606 570	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00382 pour le projet de nouvelle construction résidentielle multifamiliale isolée de 5 logements. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés seront composés de trois types de revêtements extérieurs, soit de la brique Permacon de couleur Terra, de la pierre Permacon de couleur Beige Cameo, ainsi que de fibrociment de couleur gris nocturne et blanc arctique. La toiture sera constituée de bardeaux d'asphalte BP Canada de couleur Manhattan tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
B)	58, 18e Avenue lot 1 974 671	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00354 pour le projet de rénovation du balcon avant d'une habitation unifamiliale isolée. Le revêtement du sol en brique sera remplacé par du bois composite brun. Les colonnes en bois peint actuellement en place seront changées pour des rampes en bois avec des balustres en métal noir. La porte sera également remplacée par un modèle identique tel que démontré sur l'image couleur soumise.
C)	250, 23e Avenue lot 1 973 899	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00306 pour le projet d'installation du balcon avant d'une habitation unifamiliale isolée. La structure de 4,87 m par 2,43 m sera construite en composite de la couleur Sea Salt et les rampes seront en aluminium de couleur noir tel que démontré sur l'image couleur soumise.

D)	265, rue Elizabeth lot 1 973 464	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00350 pour le projet de rénovations extérieures par le changement du revêtement extérieur. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sera un revêtement de vinyle du modèle Wedgewood de couleur bleue. Les portes, les fenêtres et le revêtement de toiture resteront identiques à l'actuel tel que démontré sur l'image couleur soumise.
E)	270, 4e Avenue lot 1 604 862	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00281 pour le projet de rénovation extérieur par le changement du revêtement de toiture. Pour la façade principale le matériau de revêtement proposé sera composé de tôle à toiture en acier de modèle Wakefield Bridge de couleur rouge vif. La couleur rouge rappellera la couleur de la porte principale du bâtiment, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
F)	466, 3e Avenue lot 1 604 976	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00295 pour le projet de rénovation par le remplacement de fenêtres par des fenêtres d'un style et de dimensions différentes de celle des fenêtres existantes, la porte patio devient une fenêtre tel que démontré sur l'image couleur soumise tel que démontré sur l'image couleur soumise.
G)	784, rue Rabelais lot 1 974 251	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00314 pour le projet de construction d'une remise avec rallonge en partie visible de la rue qui aura une superficie d'implantation de 20 m2. Les matériaux de revêtement proposés sont un revêtement extérieur de vinyle, du modèle Avanti de couleur blanc et d'une petite partie de bois d'ingénierie du modèle V-Joint de couleur noire. Il y aura également une partie en porte de garage dont le modèle Revêtement d'aluminium sera de couleur noire. Le toit sera recouvert de bardeaux d'asphalte du modèle Mystique de couleur gris ardoise. Le revêtement blanc rappelle les teintes pâles de la brique de la maison, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
H)	1840, rue Lakebreeze lot 1 974 683	D'approuver la demande de PIIA n°2026-00383 pour le projet de rénovation extérieure par le remplacement du revêtement extérieur, des soffites, fascias, fenêtres et de la porte de garage. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés composé d'un revêtement de type CanExel, modèle Style V, de couleur charbon. Des modifications seront également apportées aux soffites et aux fascias, ainsi qu'aux fenêtres et à la porte de garage, qui seront remplacés par des modèles d'un style différent et de couleur noire, tel que démontré sur l'image couleur soumise.

ADOPTÉE

8.2 **Atelier re-cycles – Entente pour la collecte de vélos usagés –Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'approche faite par Atelier re-cycles pour la mise en place d'un service de collecte, récupération, remise en état et revalorisation de vélos usagés, vélos électriques, scooters, triporteurs et trottinettes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Nathalie Lavoie, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, datée du 10 juin 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par monsieur Eric Langlois
Et unanimement résolu

2026-06-18.145 DE SIGNER avec Michel Hébert (faisant affaires sous la raison sociale d'Atelier re-cycles) une entente, sans frais pour la Ville de Deux-Montagnes, permettant de collecter, restaurer et de revaloriser les vélos collectés.

ADOPTÉE

9. Génie et services techniques (aucun point)

10. Loisirs et développement communautaire

10.1 **Club de soccer de la Seigneurie et les villes Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Boisbriand et Sainte-Marthe-sur-le-Lac et les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, de Pointe-Calumet, d'Oka et de Saint-Placide – Signature d'une entente intermunicipale – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente entre le Club de soccer de la Seigneurie et les villes partenaires ;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle entente prendra fin le 31 décembre 2030, renouvelable automatiquement pour une période additionnelle de cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel directeur général adjoint, datée du 11 mai 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois
Appuyé par monsieur Marc-André Sauvageau
Et unanimement résolu

2026-06-18.146 DE SIGNER avec le Club de soccer de la Seigneurie et les villes de Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Boisbriand et Sainte-Marthe-sur-le-Lac et les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, de Pointe-Calumet, d'Oka et de Saint-Placide l'Entente intermunicipale concernant le soccer, prenant fin le 31 décembre 2030, renouvelable

automatiquement pour une période additionnelle de cinq (5) ans : le maire et le greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente.

ADOPTÉE

10.2 Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier – Signature d'une entente – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier possèdent des locaux, des infrastructures, des aménagements et des équipements, tant intérieurs qu'extérieurs, servant à donner, dans le cadre de leurs mandats respectifs, des services s'adressant à leur clientèle respective et commune ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation des locaux, infrastructures, aménagements ou équipements doit être subordonnée au respect des droits, pouvoirs et obligations de chacune des parties, ainsi qu'aux priorités définies par chacune d'elles ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes déboursera une somme considérable pour l'achat d'un module de jeux dans le parc-école Mountainview ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes utilisera les terrains de soccer ainsi que la cafétéria de l'école Lake-of-Two-Mountains ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes procédera à la tonte de gazon dans le parc-école de Mountainview ainsi que sur les terrains de soccer de l'école Lake-of-Two-Mountains ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel directeur général adjoint, datée du 11 mai 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2026-06-18.147 DE SIGNER les ententes avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, soit l'entente concernant l'école Mountainview et l'Entente concernant l'école Lake-of-Two-Mountains ; le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'entente et tout autre document aux fins des présentes, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

10.3 Club des Lions – Demande pour la tenue d'un barbecue

CONSIDÉRANT une demande reçue du Club des Lions pour la tenue d'un barbecue devant le pavillon du parc Central le samedi 27 juin entre 10 h et 20 h;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel directeur général adjoint, datée du 11 mai 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2026-06-18.148 D'AUTORISER le Club des Lions à tenir un barbecue le samedi 27 juin 2026, au parc Central, de 10 h à 20 h.

ADOPTÉE

10.4 Fête du Canada 2026 – Modification de la résolution 2026-03-12.073

CONSIDÉRANT la résolution 2026-03-12.073 ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour une aide supplémentaire pour la location de toilettes chimiques ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel directeur général adjoint, datée du 26 mai 2026 ;

IL EST

Proposé par monsieur Marc-André Sauvageau
Appuyé par monsieur Eric Langlois
Et unanimement résolu

2026-06-18.149 D'OCTROYER au Comité de la fête du Canada une aide financière supplémentaire de 1 000 $ pour la fête du Canada 2026.

ADOPTÉE

10.5 Comité diversité culturelle Deux-Montagnes – Demandes d'autorisations pour le pique-nique interculturel 2026

CONSIDÉRANT la demande du Comité diversité culturelle Deux-Montagnes pour la tenue d'un pique-nique interculturel qui aurait lieu le dimanche 23 août 2026 de 13 h 30 à 16 h à la Légion royale canadienne jouxtée au parc du Centenaire ;

CONSIDÉRANT la demande pour la mise en place de barbecues ;

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de location du bâtiment de la Légion royale canadienne ;

CONSIDÉRANT la demande d'accès au parc du Centenaire ;

CONSIDÉRANT la demande pour le prêt de matériel appartenant à la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Caroline Roberge, Cheffe de division du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 11 juin 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Erik Johnson
Et unanimement résolu

2026-06-18.150 D'AUTORISER au Comité diversité culturelle :

- la tenue d'un pique-nique le dimanche 23 août 2026 de 13 h 30 à 16 h à la Légion royale canadienne et au parc du Centenaire ;
- la gratuité de location de la Légion royale canadienne ;
- la mise en place de barbecues sur les lieux ;
- l'autorisation d'accès au parc du Centenaire ;
- la gratuité d'emprunt de matériel de la Ville.

DE S'ASSURER du support du Service des travaux publics, du Service des loisirs et développement communautaire pour la logistique nécessaire au bon fonctionnement de cet évènement.

ADOPTÉE

11. Incendies

11.1 Schéma de couverture de risques d'incendie – Dépôt des rapports d'activités 2024 et 2025

CONSIDÉRANT le bilan du schéma de couverture de risques d'incendie (grille d'évaluation et rapport d'activités 2024 et 2025) ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie,* toute autorité locale chargée de l'application de mesures prévues au schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT les recommandations de Monsieur Norbert Vendette, directeur du Service de sécurité incendie, datée du 2 juin 2026 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Eric Langlois
Et unanimement résolu

2026-06-18.151 D'APPROUVER les rapports d'activités 2024 et 2025 et la grille d'évaluation des actions liées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, du Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

12. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 25.
Onze (11) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20 h 40

13. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40 par le maire.

_____
Denis Martin, maire

_____
Jacques Robichaud, avocat, greffier, o.m.a.
directeur du greffe et affaires juridiques